

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 Mars 2023 - 19 h 00

PRÉSENTS : Mrs Claude MERLY, Laurent MARTINEZ, Pascal ROUSSEAU, Bertrand RADIGOIS, Serge BEAREZ, Eric EGO, Régis NOTOT, Raymond WOLICKI, Jocelyn OGER, Mmes Valérie GOUPY, Séverine FRACKOWIAK, Carole HURIAU, Catherine KOPEC, Bernadette DEHAENE, Anne-Marie MASTROMONACO, Cathy NOTOT-GOS, Frédérique FERREIRA, Martine DELZENNE, Sylvie ROUSSELLE, Audrey VERHAEGHE, Brigitte WAMBRE, Jocelyne MALFIGAN

ABSENT :

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Mélanie DELANNOIS, Ms Donato MIRAGLIA, Bernard DELEMER, Philippe DESCHODT, Quentin BERNARD

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Mélanie DELANNOIS à Mme Bernadette DEHAENE, M. Donato MIRAGLIA à M. Serge BEAREZ, M. Bernard DELEMER à M. Pascal ROUSSEAU, M. Philippe DESCHODT à Mme Valérie GOUPY, M. Quentin BERNARD à Cathy NOTOT-GOS ;

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Carole HURIAU

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

22 PRESENTS – 27 VOTANTS

FINANCES

- N° 01 – Rapport d’Orientation Budgétaire 2023

Décision du Conseil Municipal - Adoptée à la Majorité – 24 Voix Pour – 0 Contre – 3 Abstentions
(Mmes WAMBRE et Malfigan, M. OGER)

- N° 02 – Reprise sur provision comptable pour créances douteuses 2022

Décision du Conseil Municipal - Adoptée à l’Unanimité – 27 Voix Pour

- N° 03 – Provisions comptables pour créances douteuses 2023

Décision du Conseil Municipal - Adoptée à l’Unanimité – 27 Voix Pour

- N° 04 – Convention spécifique d’attribution de subvention de fonctionnement à l’Association « Comité des Fêtes »

Décision du Conseil Municipal - Adoptée à l’Unanimité – 26 Voix Pour

- N° 05 – Subventions 2023 aux associations sportives & associations non sportives

Décision du Conseil Municipal - Adoptée à l’Unanimité – 22 Voix Pour

AFFAIRES GÉNÉRALES

- N° 06 – Création d’une micro-forêt – autorisation de signature de la convention

Décision du Conseil Municipal - Adoptée à l’Unanimité – 27 Voix Pour

AFFAIRES URBANISME

- N°07 – Jardins familiaux - acquisition parcelle ZB 24 Rieulay

Décision du Conseil Municipal - Adoptée à l’Unanimité – 27 Voix Pour

RESSOURCES HUMAINES

- N° 08 - Création d'un poste rédacteur territorial
- **Décision du Conseil Municipal - Adoptée à l'Unanimité – 27 Voix Pour**
- N° 09 - Recrutement de 4 agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité du service Enseignement-Animation-Jeunesse

Décision du Conseil Municipal - Adoptée à l'Unanimité – 27 Voix Pour

- N° 10 – Création d'un poste à temps non-complet d'adjoint administratif principal de 2e classe

Décision du Conseil Municipal - Adoptée à l'Unanimité – 27 Voix Pour

- N° 11 - Recrutement d'un agent contractuel à temps non complet sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité du service Etat-civil

Décision du Conseil Municipal - Adoptée à l'Unanimité – 27 Voix Pour

Certifié exact, à Marchiennes le 30 Mars 2023

Le Maire,

Claude MERLY

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 Mars 2023 - 19 h 00

PRÉSENTS : Mrs Claude MERLY, Laurent MARTINEZ, Pascal ROUSSEAU, Bertrand RADIGOIS, Serge BEAREZ, Eric EGO, Régis NOTOT, Raymond WOLICKI, Jocelyn OGER, Mmes Valérie GOUPY, Sévérine FRACKOWIAK, Carole HURIAU, Catherine KOPEC, Bernadette DEHAENE, Anne-Marie MASTROMONACO, Cathy NOTOT-GOS Frédérique FERREIRA, Martine DELZENNE, Sylvie ROUSSELLE, Audrey VERHAEGHE, Brigitte WAMBRE, Jocelyne MALFIGAN

ABSENT :

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Mélanie DELANNOIS, Ms Donato MIRAGLIA, Bernard DELEMER, Philippe DESCHODT, Quentin BERNARD

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Mélanie DELANNOIS à Mme Bernadette DEHAENE, M. Donato MIRAGLIA à M. Serge BEAREZ, M. Bernard DELEMER à M. Pascal ROUSSEAU, M. Philippe DESCHODT à Mme Valérie GOUPY, M. Quentin BERNARD à Cathy NOTOT-GOS ;

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Carole HURIAU

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

23 PRESENTS – 27 VOTANTS

FINANCES

- N° 01 – Rapport d’Orientation Budgétaire 2023

Décision du Conseil Municipal - Adoptée à la Majorité – 24 Voix Pour – 0 Contre – 3 Abstentions (Mmes WAMBRE et Malfigan, M. OGER)

- N° 02 – Reprise sur provision comptable pour créances douteuses 2022

Décision du Conseil Municipal - Adoptée à l’Unanimité – 27 Voix Pour

- N° 03 – Provisions comptables pour créances douteuses 2023

Décision du Conseil Municipal - Adoptée à l’Unanimité – 27 Voix Pour

- N° 04 – Convention spécifique d’attribution de subvention de fonctionnement à l’Association « Comité des Fêtes »

Décision du Conseil Municipal - Adoptée à l’Unanimité – 27 Voix Pour

- N° 05 – Subventions 2023 aux associations sportives & associations non sportives

Décision du Conseil Municipal - Adoptée à l’Unanimité – 27 Voix Pour

AFFAIRES GENERALES

- N° 06 – Création d’une micro-forêt – autorisation de signature de la convention

Décision du Conseil Municipal - Adoptée à l’Unanimité – 27 Voix Pour

AFFAIRES URBANISME

- N°07 – Jardins familiaux - acquisition parcelle ZB 24 Rieulay

Décision du Conseil Municipal - Adoptée à l’Unanimité – 27 Voix Pour

RESSOURCES HUMAINES

- N° 08 - Création d'un poste rédacteur territorial

Décision du Conseil Municipal - Adoptée à l'Unanimité – 27 Voix Pour

- N° 09 - Recrutement de 4 agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité du service Enseignement-Animation-Jeunesse

Décision du Conseil Municipal - Adoptée à l'Unanimité – 27 Voix Pour

- N° 10 – Création d'un poste à temps non complet d'adjoint administratif principal de 2e classe

Décision du Conseil Municipal - Adoptée à l'Unanimité – 27 Voix Pour

- N° 11 - Recrutement d'un agent contractuel à temps non complet sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité du service Etat-civil

Décision du Conseil Municipal - Adoptée à l'Unanimité – 27 Voix Pour

M. LE MAIRE : Le quorum étant atteint, la séance est ouverte. Secrétaire de séance, Carole HURIAU.

❖ *Procès-verbal des réunions du Conseil Municipal du 6 février 2023*

M. LE MAIRE : Y a-t-il des remarques ? pas de remarque

Décision du Conseil Municipal - Adoptées à l'Unanimité – 27 Voix Pour

❖ **Décisions du maire**

M. LE MAIRE : Avenant au contrat d'assurance de la flotte automobile avec la Société SMACL Assurances. Il s'agit du contrat d'assurance flotte automobile, la cotisation 2022 était de 3 263,74 € et en 2023, elle est à 3 611,9 €.

Contrat de location de vidange des containers avec la Société WIART, pour les écoles, 228,67 € par mois.

Les Ateliers Réunis, c'est l'aide par le travail, à Saint-Amand-les-Eaux.

Demande de dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, restauration du parvis et mise en lumière de l'église Sainte-Rictrude de Marchiennes.

Décision par délégation pour une convention d'utilisation à la Brasserie Dufour au profit de l'association Compagnie Feïnor.

❖ FINANCES

- **N° 01– Rapport d'Orientation Budgétaire 2023**

M. MARTINEZ : Je vais vous présenter le rapport d'orientation budgétaire qui va donner lieu tout à l'heure au débat d'orientation budgétaire.

Je vous demanderai de me laisser vous faire la présentation et à l'issue, on pourra discuter et vous pourrez donner vos avis.

Ce rapport d'orientation budgétaire a été mis en page par les agents techniques de la ville, notamment notre DGS, Madame Mixe avec la collaboration du service comptabilité.

Il a été réalisé en fonction des orientations, des décisions prises par les élus, donc tout ce qui sera questions sur le fond, les décisions prises sur l'utilisation de l'argent, il faudra s'adresser aux élus que

nous sommes pour en discuter. Par contre, pour tout ce qui est technique, mise en forme dans les tableaux, ce sera plutôt au niveau de Madame la DGS.

Je ne vais pas tout vous lire, mais je vais reprendre les parties les plus importantes.

Il a été réalisé suite à la double réunion de la commission des finances, une première le 30 novembre 2022 et une deuxième le 21 mars 2023, pour élaborer ce DOB, en discuter et pouvoir le présenter ce soir.

Nous présentons un DOB ce soir parce que nous avons une commune de plus de 3 500 habitants, c'est une étape obligatoire pour pouvoir voter le budget plus tard.

Toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité.

Le contenu du DOB. :

Il y aura les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget.

Ensuite, les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité.

Une délibération obligatoire, qui permet de prendre acte de la tenue du DOB.

Et à l'issue, un compte-rendu de séance et une obligation de publicité.

Le DOB est relaté dans un compte-rendu de séance, il y aura un délai de 15 jours suivant.

Je vous fais grâce de toute la procédure, vous pouvez en prendre connaissance si vous le souhaitez.

Vous connaissez le contexte global, les effets de la crise sanitaire sont encore perceptibles. L'inflation est importante, en hausse. L'inflation est à nouveau devenue un sujet de premier plan et les conséquences sont concrètes sur les finances de la commune, sur les prévisions et les dépenses futures, puisque nous avons tendance à être prudents.

Le prix de l'énergie, vous le savez tous, est en augmentation forte.

Juste pour donner un ordre de grandeur, les prix du gaz sur le marché, sur le marché de gros français, ont été multipliés par 7 entre mars 2021 et mars 2022.

Concernant l'électricité, elle a été quasiment multipliée par six entre le mois de mars 2021 et le mois de mars 2022. Les prévisions de l'évolution des prix de l'énergie sont assez complexes et selon les prévisions économiques de la Banque de France une hypothèse d'évolution de prix du gaz et du pétrole, nous serions au pic actuellement et une tendance à la baisse serait pour les mois et les années à venir. C'est un petit point d'espoir.

Nous restons, sur 2023, sur un palier haut.

Concernant l'inflation, les taux d'inflation sont repartis à la hausse depuis 2019, 2020 et 2021.

Les prix à la consommation sont en forte hausse.

Il y a un ralentissement de l'activité économique en 2023. Le PIB ralentit au troisième trimestre 2022 à 0,2 %.

Selon la Banque de France, la croissance devrait être de 0,1 % au quatrième trimestre. La croissance annuelle du PIB serait ainsi de 2,6 % en moyenne en 2022.

Concernant la loi de finances pour 2023, le gouvernement table sur une prévision de croissance de 1% et sur une inflation de 4,2 % en 2023.

Il y aura un déficit public qui se stabiliserait à 5 % du PIB.

Les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales : 430 millions d'euros sont destinés au versement de la dotation exceptionnelle de soutien face à la croissance des prix de l'énergie et de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique instituée par la loi de finance rectificative pour 2022. Ces 430 millions sont destinés à compenser les hausses constatées en 2022.

En 2023, le « filet de sécurité » est prolongé.

La dotation globale de fonctionnement augmente de 320 M€.

Le fonds d'accélération écologique dans les territoires, appelé aussi « fonds vert », doté de 2 milliards d'euros, doit soutenir les écologies et les collectivités locales. Ce fonds soutiendra notamment la performance environnementale des collectivités, rénovation des bâtiments publics, l'adaptation des territoires au changement climatique concernant les risques naturels et l'amélioration du cadre de vie.

Au titre du soutien à l'investissement local, la loi de finance 2023 prévoit que les préfets doivent tenir compte du caractère écologique des projets pour déterminer le taux de subventionnement à accorder aux projets éligibles à la dotation locale.

Nous avons tout intérêt, lors des projets, à prendre en compte tous ces critères environnementaux.

La situation propre de Marchiennes :

Rétrospective au niveau du bilan 2022 : Ce sont les mêmes chiffres qui vous seront présentés lors du budget.

Les résultats en attente du CFU se décomposent comme suit :

- Section de fonctionnement en 2022 :
 - o Dépenses : 3 846 971.88€ (en 2021 : 3 639 569.74€)
 - o Recettes : 4 857 518.39€ (en 2021 : 4 680 156.72€)

Si les dépenses augmentent, les recettes également.

Concernant l'excédent 2022, donc le résultat : + 1 010 546.51€ (en 2021 : + 1 040 586.98 €)

Vos voyez qu'il y a une grande stabilité dans l'excédent réalisé.

- Section d'investissement
 - o Dépenses : 1 296 422.04€ (en 2021 : 2 460 512.33 €)
 - o Recettes : 1 855 109.19 € (en 2021 : 1 268 860.61 €)

Pour 2022 en investissement, un excédent de 558 687.17€ et en 2021 : + 808 348.28€.

Ce sont les résultats de 2022.

Concernant les dépenses en fonctionnement :

Un tableau vous propose une rétrospective des finances des années 2018 à 2022.

En 2022, même les activités scolaires, péri, sportives et associatives ont repris leur cours normal. Les dépenses continuent d'être maîtrisées, malgré la flambée des prix, mais aussi l'augmentation exponentielle des tarifs du gaz, de l'électricité et du carburant. Il est rappelé que les dépenses réelles sont les dépenses de fonctionnement auxquelles ont été déduites diverses dépenses dites « d'ordre », c'est-à-dire les écritures comptables ne donnant pas lieu à décaissement et passées de section à section, telles que les dotations aux amortissements ou aux provisions.

Vous constatez que depuis 2018, concernant les dépenses réelles, nous tournons toujours entre 3 et 4 M€.

Une grande stabilité au niveau de ces dépenses et vous retrouvez la même stabilité concernant le total des dépenses d'ordre puisque nous sommes toujours aux alentours de 500/800 000 €.

Vous avez les évolutions en pourcentage en dessous de chaque somme.

Ce tableau est une image de l'évolution du budget, sur les dépenses de fonctionnement entre 2018 et 2022.

En dernière ligne, vous retrouvez le virement de la section d'investissement, qui, chaque année, nous permet d'avoir un petit supplément, 418 000 € en 2018, 488 400 € en 2019, 547 000 € en 2020, 703 185 € en 2021 et 551 720 € en 2022.

Concernant nos principales charges :

Nous trouvons les salaires, cotisations, assurances, tout ce qui est propre au personnel.

Les services des écoles et les accueils péri et extra scolaires, les énergies, l'alimentation, l'entretien des bâtiments, des espaces verts, de la voirie, l'éclairage public, le fleurissement, la flotte automobile, les cotisations aux organismes de regroupement comme le Parc Naturel et tous les organismes auxquels nous cotisons, également l'assainissement, la défense de l'incendie et la participation GEPU.

Concernant l'évolution de la dette :

Le taux d'endettement de la commune reste très largement dans la norme. Même si nous avons contracté un prêt en 2021 concernant l'acquisition de l'immeuble rue Jean Jaurès, nous avons quand même une dette qui reste très, très convenable, si nous comparons avec les autres villes de la même grandeur que la nôtre.

Vous avez le tableau qui reprend les trois prêts actuellement en cours.

Le premier qui concernait le dojo et la salle de pétanque en 2009, qui arrive tout doucement au bout.

Le deuxième, des investissements divers de 1 475 000 € en 2016. Vous avez le capital restant dû.

Le dernier crédit pour la rue Jean Jaurès, nous avons 500 000 € d'emprunt, c'est le début des remboursements.

Vous avez le récapitulatif de la dette avec les trois prêts, CRD et le crédit restant dû au 31/1/2022.

Vous retrouvez les 126 291 € qui restent dus pour le dojo et la salle de pétanque.

907 224 € concernant les investissements divers de 1 475 000 € empruntés et 429 318 € pour l'acquisition de l'immeuble rue Jean Jaurès, donc un total de 1 462 834 €.

Vous avez le capital remboursé sur période, vous voyez que la situation est quand même très satisfaisante concernant notre dette.

En dessous, vous avez un tableau qui prévoit l'évolution de notre dette de 2020 jusqu'en 2026.

En 2023, le premier prêt sera entièrement remboursé, il n'en restera plus que deux, ce qui veut dire qu'au 31/12/2023, nous aurons une dette totale de 1 275 147,09 €.

Ensuite, vous avez la masse salariale de 2018 à 2022. Vous constatez que notre effectif total est en baisse. Nous aurons un gros travail dès 2023 pour recruter. C'est expliqué en partie par la disparition des contrats aidés, mais si nous voulons un fonctionnement optimal des services de la mairie, nous allons nous pencher en 2023 pour recruter.

Actuellement, vous avez 63 employés à la municipalité.

L'évolution de rémunérations et des cotisations.

Une grande stabilité puisqu'en 2018, 1 372 000 € et en 2022, 1 377 708 €, nous ne pouvons pas faire plus stable.

Vous avez ensuite les retraites.

451 575 € en 2018, 462 578 € en 2022, que ce soit pour le régime spécial, la contribution agent, la contribution employeur, nous sommes dans une grande stabilité des chiffres d'année en année.

Ensuite, vous avez l'IRCANTEC par tranche de fonctionnaire, tranche A, tranche B, les agents, employeur, ce que ça coûte.

Voilà pour les dépenses de fonctionnement.

Les recettes, toujours en fonctionnement :

Une légère augmentation de 3,79 % en 2022. Vous avez le tableau des recettes totales. 4 851 054 € en 2022, c'était 4 447 854 € en 2018, ça monte tout doucement chaque année.

Le chapitre 013, nous voyons une baisse de 28 %, essentiellement due aux modifications de prise en charge de l'Etat des périodes d'isolement COVID, mais aussi à la suppression des contrats aidés.

Le chapitre 70 continue à enregistrer une hausse de 9 % pour cette année 2022, essentiellement due à l'augmentation de la fréquentation des accueils de loisirs, cantines et garderies. Après COVID, il y a eu une belle augmentation.

Sauf si vous le souhaitez, je ne vais pas entrer dans toutes les lignes présentées dans le tableau.

Au niveau des principales recettes, nous retrouvons les recettes fiscales, foncier bâti et foncier non bâti.

Les autres taxes et impôts : l'attribution de compensation versée par la CCCO, les droits de places, la taxe sur l'électricité, le FNGIR (fonds national de garantie individuelle des ressources), le fonds de péréquation sur les ressources communales.

Les dotations et compensations de l'Etat.

Les compensations diverses.

Les subventions et participations, notamment le collège, le Département pour l'utilisation des salles de sport, la CAF pour les accueils de loisirs enfance jeunesse, les remboursements des sinistres.

Les produits des services communaux : le cimetière, les redevances à caractère de loisirs.

Les autres recettes de fonctionnement : les remboursements des indemnités journalières, remboursement des salaires pour le personnel en contrat d'insertion.

A noter une erreur d'imputation a été faite concernant Fonds de péréquation des ressources communales, dont la recette a été imputée sur le chapitre 74 au lieu du 73. Je ne suis pas certain que ça va vous contrarier plus que ça, ça sera à corriger.

L'évolution de la fiscalité :

Vous avez les taux d'imposition.

La taxe d'habitation, nous n'en parlons plus.

Le foncier bâti, nous étions à 31,03 jusqu'en 2020, ici nous sommes à 50,32 depuis 2021.

Le foncier non bâti, stable à 88,21.

Vous avez les bases concernant ces taxes ainsi que la base de taxe d'habitation pour les logements vacants.

Forcément, nous avons 3 075 000 € de recettes en 2020 pour la taxe d'habitation, nous avons touché 80 893 € en 2022, comme vous le savez, il n'y en a plus pour le logement principal.

Concernant notre épargne :

Il est toujours intéressant de se rendre compte de « la richesse financière » de la commune.

L'épargne brute est la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, c'est le socle de la richesse financière de la collectivité et l'épargne nette est ce qui permet de mesurer l'épargne disponible pour financer des dépenses d'équipement. C'est très important d'avoir de bons chiffres concernant ce tableau, parce que ça permet de voir l'amplitude de nos actions à venir.

Epargne brute estimée en 2022 à 1 133 866,30 €.

Epargne nette, vraiment disponible à 924 434,20 €.

Notre taux d'épargne brute est à 22,90 % et notre taux d'épargne nette est à 16,97 %.

Voilà pour le fonctionnement.

Section d'investissement 2022.

Concernant les dépenses d'investissement 2022.

Vous allez retrouver dans les chiffres, essentiellement les restes à réaliser 2021.

La fin des travaux de la Résidence de la Dordonne, le remboursement de la dette, l'acquisition de matériel, le renouvellement du parc informatique, l'achat du mobilier et matériel pour le PRJ (subventionné à 80 % par la CAF).

Le chapitre 045 correspond aux travaux effectués sous délégation de maîtrise d'ouvrage. Exemple, la part SIA pour les travaux de requalification de la Résidence de la Dordonne, travaux payés par la commune et récupérés financièrement auprès de la SIA.

Vous allez voir dans les deux tableaux, des chiffres qui augmentent entre 2020 et 2021, notamment 041, ce sont des opérations d'ordre, nous passons de 29 000 à 654 000 € en dépenses, ça peut paraître énorme, mais si vous regardez en dessous, au niveau des recettes, vous retrouvez au 041, exactement les mêmes sommes en recettes.

Forcément, ça gonfle le chiffre global et nous arrivons à un chiffre global en 2021 de 2 169 000 € alors que d'habitude nous sommes plus dans les 1 200 000 €, voilà pourquoi ça gonfle également le chiffre des recettes.

C'est parce que nous avons changé de mode de gestion, passés de M14 à M57, forcément, ça induit des changements. Ça s'équilibre en dépenses et en recettes.

En 2022, vous retrouvez 1 296 422,04 € en dépenses d'investissement et en dessous les recettes pour un total de 1 855 109,19 €. Dans les principales recettes, nous retrouvons essentiellement le virement fait chaque année de la section de fonctionnement, le FCTVA que l'on récupère deux ans après les travaux.

Les restes à réaliser en recettes, les versements des acomptes pour les subventions pour les travaux de la Résidence de la Dordonne et le solde de la subvention de la DRAC pour les travaux de l'église.

Derrière, vous avez la rétrospective des subventions obtenues depuis 2019.

C'est toujours important de savoir si nous arrivons à avoir de bonnes subventions sur nos projets et donc, vous avez un petit aperçu des subventions obtenues sur les différents chantiers.

Par exemple, les menuiseries extérieures mairie et salle des fêtes, en 2022, nous avons eu pour 38 823 € de travaux et 19 411 € de subvention.

Vous constatez que d'une manière générale, nous arrivons à obtenir des subventions et il faut en remercier la qualité des dossiers présentés par Madame la DGS. Merci à vous de présenter des dossiers qui donnent satisfaction dans l'obtention des subventions parce que parfois les dossiers sont assez pointus et si vous tapez à côté, vous n'avez pas la subvention pour des petits détails. Donc, il est important de les obtenir.

Les capteurs CO₂ pour les écoles ne nous ont rien coûté puisque nous avons eu la somme entière en subvention.

Pour la Brasserie Dufour, sur 2022, mise en sécurité du pigeonnier, il y en avait pour 29 191 € et nous avons obtenu par la DRAC, 8 757 € de subvention.

Vous avez également la Dordonne avec 936 129 € de dépenses, 250 914 € par le Département, 150 000 € par la Région et 110 000 € par l'Etat, soit un total de 510 914 €, c'est vraiment appréciable.

Concernant les orientations 2023.

Sachant que nous partons sur un budget correct, ça nous permet d'avoir des projets, notamment pour 2023.

Je ne vais pas rentrer dans les détails techniques, mais nous avons des modifications comptables, nous passons de M14 à M 57, c'est une procédure comptable différente avec un logiciel autre. En 2023, nous verrons le premier CFU. Nous vous en avons parlé, c'est le compte financier unique, qui regroupe le compte-administratif et le compte de gestion.

Jusque l'année dernière, nous votions séparément le compte administratif et après le compte de gestion.

A partir de 2023 nous voterons une seule fois pour le CFU, compte financier unique.

Également un changement de responsabilité des comptables du trésor et des régisseurs. En effet, auparavant c'était percepteur et régisseurs qui étaient responsables sur leurs deniers personnels en cas d'erreur. Pour être simple, depuis ce 1^{er} janvier, le législateur a estimé que les erreurs proviennent essentiellement d'une mauvaise organisation ou d'un manque de contrôle interne. La responsabilité et les sanctions, qui peuvent être financières, reviennent in fine à l'agent responsable de l'administration et de l'organisation de la commune, suivez mon regard !

Concernant les mises aux normes :

Il convient de poursuivre la mise aux normes de l'ensemble du matériel informatique de la commune. Cette mise aux normes devra être achevée au 31 décembre 2024 et le changement du serveur.

Le budget Primitif 2023 qui vous sera présenté au prochain conseil aussi, devrait s'établir comme suit. La récupération de la TVA des deux ans après les travaux, de 228 733.33 €.

Ensuite nous avons l'augmentation pour le capital du remboursement, emprunt 293 988.06 € et une diminution des intérêts à 22 554.49 €. Donc, en 2023, nous avons la dernière annuité de l'emprunt pour le dojo.

Le budget présenté est équilibré en dépenses et en recettes à 2 446 051.60 € pour l'investissement 4 756 543.00 € pour le fonctionnement.

Donc, le virement en section investissement en attente de la confirmation devra être en légère baisse, mais il y aura quand même un virement.

La construction du BP avec le maintien de l'augmentation des coûts de l'énergie et du carburant, toutefois une légère diminution pour les coûts du gaz a été observée et appliquée dans ce BP.

Je rappelle également que nous n'avons pas d'augmentation prévue du tout des taux d'imposition, la taxe foncière essentiellement.

Nous avons une légère augmentation de la masse salariale compte tenu de la suppression des contrats aidés, mais aussi de l'augmentation de 3,5 % à partir du 1^{er} juillet 2022, du point d'indice de la fonction publique.

Concernant les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement du BP 2023 sont évaluées à 4 756 543.00 € contre 4 402 994.24 € au BP 2022.

Vous avez les différents chapitres et retrouvez bien le total de 4 756 543 €.

Vous pouvez comparer par rapport à 2019/20/21/22, donc une hausse des dépenses prévues.

Concernant les recettes, un total de 4 756 543 €, équilibré, bien entendu.

Donc, une légère baisse des recettes.

En investissement, équilibre en dépenses et en recettes à 2 446 051,60 €.

Dans les dépenses d'investissement, on retrouve les restes à réaliser de l'exercice précédent, pour 245 048 €. Vous avez le détail de comment ils ont été utilisés.

La plus grosse somme était 87 663 € pour la piste cyclable rue Dominique, rues d'Elpret et de la Cosseterie.

Vous avez chapitre 513, la traversée RD 957, travaux AMO, permis de construire parvis de l'église pour 96 262 €.

Ce sont les restes à réaliser de l'exercice 2022, qui seront sur l'exercice 2023.

Vous avez ensuite le détail du vote du quart du budget, fait avant le budget pour pouvoir commencer à régler en début d'année.

Au 17 mars, 5 585,30 € de dépenser pour un destructeur de papier, une tronçonneuse, un souffleur, un plan topographique rue des Jardins et des Assises flower convertibles.

Vous voyez que ce n'est pas énorme.

Le vote est important parce que ça nous permet de commencer l'année, mais ça ne concerne pas... On vote le quart du budget de l'année précédente, mais c'est parce que c'est la procédure qui le veut ainsi, parce que nous sommes très, très loin d'atteindre le quart du budget de l'exercice précédent.

Concernant les prévisions de dépenses 2023.

2 446 051,60 €, essentiellement pour :

Le remboursement du capital des emprunts, la sécurisation de la traversée de Marchiennes (pose de panneaux de signalisation lumineux), le lancement des travaux rue des Jardins, le parvis de l'église et mise en lumière, les acquisitions de matériel : matériel de sport, défibrillateurs, sèche-mains, les plantations, l'autolaveuse sans fil, pots et bac à fleurs, stores ou volets écoles.

La poursuite de la mise aux normes du parc informatique et le changement du serveur, les opérations d'ordre, l'achat de terrain pour les Jardins familiaux, les divers lancements de maîtrises d'œuvre concernant la perception-PRJ, les toilettes du Grand Meaulnes, la place de Gaulle, le parking rue Jean-Jaurès, la vidéo protection et le bâtiment stade de foot.

Les recettes, forcément vous retrouvez les 2 446 051,60 € en bas du deuxième tableau, même somme que pour les dépenses, bien entendu.

Les restes à réaliser de l'exercice précédent, à 433 734 €.

Dans les principales recettes, vous retrouvez le versement du FCTVA sur les travaux effectués il y a deux ans, l'affectation du résultat de fonctionnement 2022, le virement de la section de fonctionnement 2023, le versement de la Taxe d'aménagement et le versement du solde des subventions en cours.

Concernant les perspectives à venir 2023 à 2027.

Ce sont les prévisions d'investissement sur les quatre années à venir. Les montants sont exprimés en T.T.C.

Nous avons choisi une fourchette haute avant la mise en concurrence, mais surtout avec les travaux de voirie de projets intégrant l'enfouissement des réseaux, qui reste, comme vous le savez, dans chaque programme, une dépense très importante.

Il faudra s'interroger au coup par coup en fonction du montant, de la possibilité de réaliser ces enfouissements.

Concernant toujours les travaux de voiries, le SIDEN-SIAN nous a fait parvenir les opérations d'investissement votées pour la commune pour les années 2023 à 2027. Il est bien évident que le lancement de nos projets se fera en fonction de l'avancement des travaux du SIDEN-SIAN. Des ajustements seront obligatoirement nécessaires. Les travaux seront envisageables en fonction de la capacité financière de la commune et aussi après accord des subventions éventuelles, mais aussi des opportunités d'obtention de subventions comme cela a été le cas pour la Résidence de la Dordonne. Vous avez un petit décalage à faire, les trottoirs rue de Rieulay, il faut tout décaler d'une colonne : les 30 000 € de 2023 arrivent en 2024, 170 000 € en 2025, 150 000 € en 2026 et 120 000 € en 2027. Concernant les gros projets, vous voyez que l'on a essentiellement la salle de sport Michel Bernard, qui a l'âge qu'elle a et qui va nécessiter des travaux, notamment le parking devant. Nous avons budgétisé 10 000 € en 2024, 150 000 € en 2025 et 150 000 € en 2026.

Pour les travaux rue des Jardins, nous y sommes, nous commençons cette année, 929 000 € en 2023, 900 000 € en 2024 et 100 000 € en 2025. C'est un gros, gros chantier.

Le parking de la rue Jean Jaurès, 250 000 € en 2023, 50 000 € en 2024.

Ensuite, la 3^{ème} tranche de la vidéo protection, 5 000 € en 2023 et 70 000 € en 2024 et nous aurons fini toutes nos tranches.

Et un gros chantier concernant le presbytère, si en 2023 nous n'avons que 12 000 €, nous aurons dès 2024, 200 000 €, 800 000 € en 2025, 800 000 € en 2026 et 400 000 € en 2027. Gros, gros, gros chantier également.

La place de Gaulle avec 200 000 € prévus en 2024 et 300 000 € en 2025.

Les toilettes de l'école Grand Meaulnes, 95 000 € en 2023 et 20 000 € en 2024.

L'entretien des bâtiments, 30 000 € chaque année.

Le bâtiment au stade ou terrain synthétique, nous ne savons pas encore, mais nous avons prévu quand même. De toute façon il va falloir faire quelque chose vu l'état du terrain : 25 000 € en 2023, 150 000 € en 2024, 400 000 € en 2025 et 400 000 € en 2026.

La rue des Frenelles, 50 000 € en 2024, 150 000 € en 2025 et 150 000 € en 2026.

La rue du Clos, 160 000 € en 2025.

Les trottoirs de la rue de Rieulay, 170 000 € en 2025 et 150 000 € en 2026 et 120 000 € en 2027.

La rue de la Presqu'île, 50 000 € en 2025 et 50 000 € en 2026.

La rue Dominique, 120 000 € en 2025.

Et pour les gros investissements, nous avons également la rue du 8 Mai, 160 000 € en 2026.

Les travaux rue de l'Abbaye et colombier, 400 000 € en 2026, 600 000 € en 2027.

La brasserie Dufour, 50 000 € en 2025, 50 000 € en 2026 et 100 000 € en 2027.

Vous avez le total de chaque année, on ne dépasse pas le 1,5 M€ pour l'année 2025, aux alentours de 2 M€ pour le reste, d'où l'importance d'obtenir des subventions les plus conséquentes possibles parce que les projets sont nombreux et nécessaires.

J'en ai terminé le plus succinctement possible, mais j'espère avoir été précis tout de même concernant la présentation de ce Rapport d'Orientation Budgétaire.

Maintenant chacun d'entre vous peut s'exprimer concernant à la fois le bilan fait de 2022 et budget primitif 2023, mais également les projections pluriannuelles que je viens de vous présenter.

Chacun peut donner son opinion, son avis, ses propositions, la parole est à vous.

M. OGER : J'ai quelques remarques à faire.

La première concerne la présentation des projets 2023 et même le reste 2022. Si j'ai bonne mémoire, le niveau des investissements en 2022 a baissé sensiblement de 200 000 € par rapport aux deux années précédentes. Je trouve que c'est dommageable, surtout que l'endettement n'est pas important donc, je m'interroge sur cette baisse du niveau d'investissement.

Après, pour 2023, les dépenses augmentent de 200 000 € alors que dans le même moment, les recettes baissent de 100 000 €, donc c'est un élément à prendre en compte, mais à quoi sont liées ces dépenses ?

Ensuite, je m'interroge aussi sur les investissements projetés et notamment par rapport à 2022, puisque j'ai ressorti les perspectives de travaux du DOB 2022, il y avait 1,4 M€ globalement, étalés sur 5 ans et là, nous sommes à 2,2 M€.

Qu'est-ce qui est projeté pour investir autant dans le presbytère ?

Deuxièmement, vous nous dites, bâtiment pour le terrain de football, mais de toute façon c'est clair que si vous alignez autant de montants d'investissement sur le terrain de foot, ça ne sera pas un bâtiment, du moins je l'espère, ça sera plutôt s'orienter vers le terrain synthétique.

Je n'en disconviens pas, je l'ai dit en commission des finances, le terrain est en très mauvais état, c'est vrai qu'il y a des problèmes de sécheresse et tout ça, mais c'est quand même un investissement coûteux. C'est une chose.

Une question pour les trottoirs de la route de Rieulay, est-ce qu'un travail va être fait avec la commune de Rieulay ?

La route va être intégralement faite, les trottoirs aussi, je trouve dommage de lancer des investissements sur une rue qui va être mise en cul-de-sac, puisqu'elle va être fermée au bout.

Pourquoi plutôt que de la fermer au bout, ne pas réaliser en même temps, comme ça se fait dans beaucoup de communes, des mesures de sécurité sur la chaussée. Cela peut être des haricots, des alternances... Il y a beaucoup de possibilités. A la limite, pourquoi avoir une route si on la met en cul-de-sac ?

Ensuite, tout à l'heure, vous évoquiez aussi l'enfouissement des réseaux. Je pense que si on refait quelque chose, autant le faire bien. Je l'avais déjà dit en commission des finances. Donc, pourquoi, même si ça coûte cher, il vaut mieux aller moins vite et faire les choses bien plutôt que de toujours revenir dessus. C'est une remarque.

Vous alignez des chiffres sur le tableau, les travaux de la rue de l'Abbaye, ça va être consécutif aux travaux de Noréade, je crois, c'est ce que vous avez dit et le colombier.

Qu'est-ce que vous pensez faire comme travaux sur le Colombier et notamment aussi sur la Brasserie Dufour qui se dégrade à vitesse grand V ? Du lierre envahit tout, je trouve que c'est dommageable parce que plus on attend et plus ça coûtera cher.

Aussi, qu'est ce qui va être fait rue Dominique, puisque cette rue a été mise en cul-de-sac aussi et pourquoi elle nécessite des travaux aujourd'hui ?

Et après ça, j'avais des questions dans un tableau, page 14, l'intitulé dans la rétrospective des subventions obtenues depuis 2019, sur 2020/21, il y a ADVB et Plan de relance, ce sont les aides sur quel bâtiment, quelle infrastructure ? 46 390 €, Département, ce n'est pas indiqué. AVDB c'est l'aide départementale aux villages et bourgs.

Quand on regarde, le virement à la section d'investissement qui avait été plutôt d'un niveau assez élevé, il est retombé à 551 000 €. Je trouve que pour une ville comme Marchiennes, ça pourrait monter sans problème étant donné que les finances, on peut le voir, sont bonnes.

Il ne faut pas être trop prudent non plus, vis-à-vis de l'investissement, puisqu'il est très léger. Je m'interroge toujours sur pourquoi ne pas aller plus vite au niveau de l'investissement.

M. MARTINEZ : Vous dites ça avec le tableau de plan pluriannuel que je viens de vous présenter ? Vous trouvez qu'il n'y a pas de projet...

M. OGER : Tous les ans, je sortais un tableau avec des investissements, mais ce n'est qu'une présentation... A combien s'élevaient les investissements cette année ?

M. MARTINEZ : Votre première question. D'après vous, nous n'avons pas investi suffisamment en 2022, c'était en baisse. Mais je ne sais pas sur quels chiffres vous vous basez pour vous dire ça ? Si vous prenez le total en bas, c'est beaucoup plus bas que les années précédentes, mais j'ai expliqué pourquoi.

M. OGER : C'était le virement, 550 000 € à la section d'investissement, de section à section. Je pense que le fonctionnement, nous devons plutôt le maîtriser et investir. Pourquoi, là, il y a une baisse ?

M. MARTINEZ : La baisse du virement ? D'une année à l'autre... Cette année il est en baisse, peut-être que l'année prochaine, ça sera en hausse... L'essentiel est d'avoir les provisions suffisantes pour réaliser nos projets prévus au budget primitif dans l'année.

M. OGER : Mais par rapport aux choix faits chaque année, ça change. On voit, par exemple, le presbytère, qu'est ce qui va être fait pour avoir un montant de travaux aussi important ? Est-ce que ça vaut le coup ? Qu'est-ce qu'il y a comme intérêt pour investir 2 200 000 € sur 5 ans, même plus, au presbytère ? Quel est le projet ?

M. LE MAIRE : Le projet est de faire un local associatif et culturel, ce n'est pas la première fois qu'on en parle. Je peux vous dire que ...

M. OGER : Peut-être dans votre groupe, mais en général, oui, c'est un local associatif, c'est ce qui a été dit, mais c'est vrai qu'il y a quelque temps nous avons échangé et nous avons appris qu'il allait y avoir un local culturel aussi. C'est quoi ce local culturel ?

M. LE MAIRE : Culturel et associatif. Un architecte du patrimoine y travaille, parce que c'est un bâtiment classé.

M. OGER : Ça ne nous dit pas ce que vous voulez faire.

M. LE MAIRE : Nous voulons faire des répétitions de danse ou autre...

M. OGER : Vous ne savez pas, en fait !

M. LE MAIRE : Si, Monsieur Oger, ça va être des répétitions de danse à l'étage.

M. OGER : 2 200 000 € pour un local associatif et des répétitions de danse ?

M. LE MAIRE : Vous avez vu le bâtiment que c'est ? Il faut tout refaire.

M. OGER : Oui, je veux bien l'admettre, mais je trouve que ...

M. LE MAIRE : A l'heure actuelle, quand vous parlez d'investissement, quand on voit aujourd'hui les coûts, avec la crise, les prix comment ils ont augmenté, il faut peut-être ralentir un peu, attendre que les coûts baissent pour réinvestir. Tout à l'heure, vous parliez de la route de Rieulay, pour l'instant elle n'est pas en cul-de-sac et elle ne sera pas en cul-de-sac, Monsieur Oger.

M. OGER : A la commission des finances, vous l'avez dit. Vous avez dit qu'elle serait en cul-de-sac. Après ça, vous me dites que je reviens en conseil... alors que...

M. LE MAIRE : Si vous le dites, c'est parce que vous avez écouté, c'est bien !

M. OGER : Oui, justement, j'ai écouté, mais là, vous me dites le contraire.

M. LE MAIRE : Nous avons fait une réunion avec le Département, c'est une départementale. Le maire de Marchiennes et l'adjoint aux travaux étaient conviés. Pour l'instant, ça restera une départementale et il n'y aura pas de cul-de-sac. Les bordures et trottoirs seront financés par le Département, peut être 30 %, on n'en sait rien, parce que c'est une départementale. Et la route, intégrale, sera financée par qui ? Par le Département, et après, ils vont rétrocéder la moitié de la route. Comme par hasard, nous on est à gauche, côté Rieulay, quand on va vers le tri sélectif. Côté Rieulay, ce sera pareil, il y a un sacré paquet...

M. OGER : Oui, je suis d'accord.

M. LE MAIRE : Il y a une belle somme à investir là-dedans, c'est clair. L'éclairage est de quel côté, côté Rieulay ? Côté Marchiennes. Avant c'était Marchiennes Campagne, tout a été fait comme ça.

M. OGER : Vous avez évoqué en commission des finances que Noréade avait déroulé son programme, ils ne vont pas revenir dessus après ?

M. LE MAIRE : C'est le Département qui va travailler avec Noréade et ils seront bien obligés de le mettre l'année prochaine ou dans deux ans si nous voulons faire les travaux en 2025 ou 2026.

M. OGER : D'accord.

M. LE MAIRE : Ils doivent passer avant.

M. OGER : Vous vous énervez, mais vous donnez des informations, elles sont contradictoires, on n'est normalement dans une instance où on devrait nous donner des informations, il faut vraiment aller les chercher.

M. LE MAIRE : Je vous les donne.

M. OGER : Oui, parce que je vous interroge dessus.

M. LE MAIRE : C'est tout récent.

M. OGER : Justement, c'est l'occasion de le dire.

M. LE MAIRE : On vous informe.

M. OGER : Où vous en êtes pour le terrain synthétique, sur le foot ?

M. LE MAIRE : On va prendre un bureau d'études, avant la fin avril, après le budget et nous allons y travailler. N'importe comment, le terrain de foot est un champ de patates. On en a parlé en commission des finances.

M. OGER : Je ne reviens pas là-dessus, je suis d'accord.

M. LE MAIRE : Je pense qu'il y a quand même des subventions à aller chercher pour un terrain synthétique. Il y a les JO en 2024. Je peux vous dire qu'il y a de l'argent à aller chercher.

M. OGER : Et au colombier, qu'est-ce qui a été fait comme travaux et qu'est-ce que vous comptez faire par rapport à AMO rue de l'Abbaye et colombier ?

M. LE MAIRE : Rue de l'Abbaye, les trottoirs... et colombier, aussi. Regardez, Madame Wambre n'habite pas loin, un de ces jours elle va recevoir une brique !

Mme WAMBRE : Si vous ne faites rien, il va tomber, c'est sûr, je vous le confirme. Je l'ai fait examiner par des spécialistes, je peux vous dire qu'ils sont très pessimistes si rien n'est fait dans les 5 ans.

M. LE MAIRE : C'est pour cela que c'est noté.

M. OGER : Et sur la brasserie Dufour, qu'est-ce que vous projetez pour 200 000 € ?

M. LE MAIRE : Il faudrait peut-être rénover la salle existante, même pour la louer ou autre.

M. OGER : Elle est rénovée cette salle, elle a été refaite.

M. LE MAIRE : Elle n'est pas finie.

M. OGER : On a refait quelque chose de beau extérieurement, le couvert et le bâti, il y a 15 ans, quand vous êtes arrivés et finalement, on laisse tout pourrir ...Il y a la lumière qui marche souvent le soir.

M. LE MAIRE : Ce sont les associations qui oublient. Mais il n'y a pas que là...

M. OGER : Parce qu'il y a des associations qui ont le droit d'aller là ?

M. LE MAIRE : Tout à l'heure, on n'a pas signé une convention pour une association ?

Mme WAMBRE : Elle est aux normes la petite salle ?

M. LE MAIRE : La salle dans le jardin derrière.

M. OGER : Vous êtes dans votre jus, nous, on est là, vous nous alignez des chiffres. On a essayé de regarder ensemble à quoi ça correspondait, mais apparemment vous annoncez des sommes, vous ne savez même pas exactement ce qu'il y a derrière. Nous, on n'est au courant de rien. C'est ce que j'ai déjà écrit et c'est toujours pareil, il faut aller chercher l'information et après ça, quand on pose des questions, vous avez l'air de nous dire qu'on vous embête.

M. LE MAIRE : Je n'ai pas dit que vous m'embêtez, je vous ai répondu. La réunion a eu lieu il y a quelques jours.

M. OGER : Oui, mais j'aimerais qu'en Conseil, on puisse débattre sur les projets qui sont en cours, mais on a l'impression qu'on vous arrache la figure quand on fait ça.

M. LE MAIRE : A chaque fois.... Vous voulez m'arracher la figure, c'est ça ?

M. OGER : Détournez l'information, c'est ça ! C'est vraiment une triste situation que ce Conseil, où vous ne respectez même pas l'opposition. On n'a aucune information, on n'a jamais rien. A chaque fois, il faut aller chercher les infos. Et encore, quand on va les demander, on se fait mal voir et maltraiter parce que « qu'est-ce qu'il pose comme question là... ».

M. LE MAIRE : C'est comme le dernier journal PASSION. Votre famille politique, vous n'êtes jamais invité, vous rigolez ou quoi. Aujourd'hui, je vous ai vu à la réunion du CCAS. L'avant-dernière fois, vous n'êtes pas venu à la réunion. Vous n'êtes pas venu à la réunion pour les impôts. On vous a vu ? Ne dites pas que vous n'êtes pas invité.

M. OGER : Laissez-moi parler, s'il vous plaît. La réunion des impôts, effectivement, je reconnais, je l'ai oubliée. Par contre, j'ai laissé un message sur le répondeur de la ville parce que pour la réunion du CCAS, pas cette fois-ci, la dernière fois, je devais être là, mais j'étais dans les embouteillages sur l'autoroute, j'ai téléphoné, personne n'a répondu en mairie et donc, voilà. Je n'avais personne à prévenir. J'ai laissé un message parce qu'il y a un répondeur. On m'a mis absent dans le tableau parce qu'on n'a même pas mis le message. C'est tout. Mais je veux bien, effectivement, j'ai oublié une réunion avec les impôts, d'accord, je n'ai pas prévenu, mais après, quand on essaie de vous joindre, ce n'est pas possible.

M. LE MAIRE : J'ai un numéro de portable, vous l'avez. C'est sûr. Après 17 heures, le personnel, il faut bien qu'il arrête sa journée quand même. J'ai un portable, vous m'appellez sur mon portable.

M. OGER : Je vous redemanderai votre numéro de portable.

M. LE MAIRE : Vous l'avez. Même l'adresse, une fois vous vous êtes trompé, vous avez mis rue du 8 Mai, c'est rue du 18 juin.

M. OGER : Il y a 15 ans !

M. LE MAIRE : Vous avez peut-être confondu avec une personne à côté.

M. OGER : Il y a 15 ans, Monsieur le Maire, vous radotez !

M. LE MAIRE : Même s'il y a 15 ans, je m'en rappelle. C'est bon ?

M. OGER : J'aimerais qu'à l'avenir, il y ait plus d'informations qui soient données au Conseil municipal sur les projets d'investissement de la ville, sans attendre d'être obligé de poser les questions.

M. LE MAIRE : Tout est noté.

M. MARTINEZ : Après, ça reste un projet pluriannuel d'investissement, c'est-à-dire qu'on projette que dans deux, trois ans on fera des travaux, mais nous ne sommes pas en mesure de vous donner des détails tout de suite.

M. OGER : Je suis d'accord, mais simplement, il y a un projet de la grand-place, des projets lancés sur le presbytère, le projet du terrain de foot.

M. MARTINEZ : Vous êtes au courant de tout ça, on n'a pas caché.

M. OGER : Pour le foot, non. Ça en est où la grand-place ? On ne sait pas.

M. MARTINEZ : C'est marqué.

M. LE MAIRE : L'année prochaine.

M. OGER : Le projet par lui-même, vous en êtes où ?

Mme WAMBRE : Pour en faire quoi ? Le détail de la somme. Que voulez-vous faire ?

M. LE MAIRE : On refait toute la place, mettre un petit peu de verdure quand même.

M. MARTINEZ : Mais je ne suis pas capable de vous dire actuellement : il y aura un arbre là, ceci là... C'est en élaboration.

M. OGER : Ce que l'on vous demande, c'est une fois que vous avez les études, des choses comme ça, que vous les présentiez au Conseil municipal.

M. LE MAIRE : Pour l'instant, nous n'avons pas l'étude.

M. OGER : De toute façon, vous n'avez jamais rien présenté en Conseil municipal, donc, là, je prends les devants. Pour la grand-place et le presbytère, quand vous aurez les études, que l'on n'ait pas l'information quand il y aura l'inauguration...

M. LE MAIRE : C'est comme la rue des Jardins, quand on va travailler sur cette rue, vous pouvez venir à la réunion publique.

M. OGER : C'est bien, j'espère qu'on sera invité, en tant qu' élu.

M. LE MAIRE : Vous êtes toujours invités.

M. OGER : On n'est pas invité pour des réunions ...

M. LE MAIRE : C'est marqué dans le bulletin municipal, il faut le lire.

M. OGER : Oui, c'est vrai, on ne reçoit même plus les invitations pour les fêtes patriotiques.

M. MARTINEZ : Il faut délibérer pour cette présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire. Concernant le rapport que je vous ai présenté, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Décision du Conseil Municipal - Adoptée à la Majorité – 24 Voix Pour – 0 Contre – 3 Abstentions
(Mmes WAMBRE et MALFIGAN, M. OGER)**

- N° 02 – Reprise sur provision comptable pour créances douteuses 2022

M. MARTINEZ : Lors du Conseil Municipal du 11 Avril 2022, nous avons décidé de retenir le régime de droit commun, régime semi-budgétaire pour les provisions que la commune se doit de constituer. De constituer une provision pour créances douteuses (couverture du risque d'irrécouvrabilité) pour un montant de 750 € pour l'exercice 2022 et d'inscrire cette provision au 6817 du BP 2023. Concernant les impayés de la commune, antérieurs à 2020, qui étaient essentiellement des impayés cantine, garderie, ALSH en grande partie soldés à ce jour.

Concernant cette opération comptable, il est proposé de procéder à une reprise sur les provisions comptables pour les créances douteuses 2022 pour un montant de 750 €.

De dire que cette reprise fera l'objet d'un titre de recette à l'article 7817 de la section de fonctionnement du BP 2023. Les crédits nécessaires seront ouverts au BP 2023. Qui vote pour ?

Je vous remercie.

Décision du Conseil Municipal - Adoptée à l'Unanimité – 27 Voix Pour

- N° 03 – Provisions comptables pour créances douteuses 2023

M. MARTINEZ : Par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le Code Général des collectivités territoriales impose de prévoir des dotations aux provisions Comptables. Je rappelle la délibérante n°20-2022 qui décide de retenir le régime de droit commun, régime semi-budgétaire pour les provisions que la commune se doit de constituer. Concernant les impayés de la commune, antérieurs à 2021, figure un certain nombre d'impayés des services de la cantine, de garderie et d'ALSH.

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de constituer une provision pour créances douteuses (couverture du risque d'irrécouvrabilité) pour un montant de 581€ pour l'exercice 2023.

D'inscrire cette provision au 6817 du BP 2023. Qui est pour ? Je vous remercie.

Décision du Conseil Municipal - Adoptée à l'Unanimité – 27 Voix Pour

**- N° 04 – Convention spécifique d'attribution de subvention de fonctionnement à
l'Association « Comité des Fêtes »**

M. MARTINEZ : La commune a l'obligation de répondre à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations : « l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil défini par décret, conclure une convention avec l'organisme privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée ». L'article premier du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 ci-dessus, dispose que l'obligation de conclure une convention qui s'applique aux subventions dont le montant annuel dépasse 23 000 €. Ici nous sommes bien concernés puisque la demande est de 47 000 €. Voilà pourquoi nous sommes obligés de passer par une convention. Des propositions de subventions vont vous être présentées, le comité des fêtes a repris les manifestations que gérait avant l'association « Fêtes et Cérémonie de Marchiennes » et donc sollicite à ce titre une subvention dépassant le montant de 23 000 €. Derrière vous avez cette convention avec ce qui est concerné par cette subvention. Les frais d'organisation concernant le comité des fêtes :

- Vœux du maire : musique
- Thé dansant le 2 avril 2023

- Sortie à Keukenhof le 15 avril
- Brocante le 23 avril
- Election Miss Muguet le 30 avril
- Manifestations du 1er mai
- Voyage Fête des Mères le 10 juin
- En juillet une sortie à la mer
- Animations du 14 juillet
- Repas des aînés le 17 septembre
- Sortie en Normandie week-end du 14 et 15 octobre
- Goûter de la Saint-Nicolas le 6 décembre
- Visite d'un marché de Noël en décembre

Cette liste est non exhaustive.

Vous avez le détail de la convention qui a été présentée par la Présidente de l'association, Madame Bernadette DEHAENE à Monsieur le Maire.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention spécifique d'attribution de subvention de fonctionnement avec l'association « Comité des Fêtes » ci-annexée.

De dire que cette dépense sera reprise dans le vote des subventions non sportives 2023 et inscrite au BP 2023.

Mme MALFIGAN : Je peux poser une question SVP. Qu'est devenue l'association Fêtes et Cérémonies ? Elle a été dissoute ?

M. LE MAIRE : Il n'y en a plus.

Mme MALFIGAN : L'association c'est fini ?

M. LE MAIRE : Fêtes et Cérémonies de Marchiennes, oui.

M. MARTINEZ : C'est pour cela que le Comité des Fêtes reprend des fonctions qu'avait Fêtes et Cérémonies.

M. LE MAIRE : Ils reprennent tout.

Mme MALFIGAN : Le solde du compte Fêtes et Cérémonies, a été reversé au Comité des Fêtes.

M. LE MAIRE : Elle n'est pas encore dissoute.

M. MARTINEZ : Il aurait fallu la démission officielle du président de l'époque. Cette association n'a plus d'activité. C'est le Comité des Fêtes qui reprend ses animations, mais néanmoins, officiellement l'entité Fêtes et Cérémonie de Marchiennes, n'est pas officiellement dissoute puisqu'il n'y a pas de démission du Président, à l'heure où je vous parle.

M. LE MAIRE : Les activités ont été reprises par le Comité des Fêtes.

M. OGER : C'est quand même une association paramunicipale et il n'y a aucune possibilité pour la commune de faire dissoudre cette association ?

En général dans ce genre d'association, la municipalité est majoritaire dans le Conseil d'Administration.

M. LE MAIRE : C'est une association, il n'y a rien qui la relie à la municipalité.

M. MARTINEZ : C'est loi 1901, nous n'avons pas le pouvoir d'initiative de la dissoudre.
Concernant cette convention, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.
Décision du Conseil Municipal - Adoptée à l'Unanimité – 27 Voix Pour

- **N° 05 – Subventions 2023 aux associations sportives & associations non sportives**

M. MARTINEZ : Le premier tableau ce sont les associations sportives et derrière les associations non sportives. Les Présidents d'associations présents ne prendront pas au vote. Il y a Martine DELZENNE de « le Remue-Méninges », Mélanie DELANNOIS pour « Les amis du Grand Meaulnes », Pascal ROUSSEAU pour « un souffle en Nord », Bernadette DEHAENE.

Les dossiers de demande de subvention ont été mis à disposition des associations en date du 18 novembre 2022, que ceux-ci devaient être retournés dûment complétés pour le 13 janvier 2023, délai de rigueur. La commission sport et vie associative s'est réunie en date du 4 Février 2023 afin d'étudier les demandes et vous faire les propositions reprises dans les tableaux ci-annexés.

En fonction des demandes faites, l'étude des dossiers, des activités réalisées, des scorings des associations sportives, l'assemblée délibérante est sollicitée afin d'attribuer les subventions 2023 aux associations sportives et non sportives, suivant les tableaux annexés et de dire que ces dépenses seront inscrites au BP 2023 – Section de Fonctionnement – Article 6574.

Vous avez, au niveau des associations sportives, une hausse puisque nous sommes à 41 550 €, nous étions à 34 350 € en 2022.

Pour les associations non sportives, un total de 156 918 €, nous étions à 129 837 € en 2022.

Nous pouvons remarquer que la commune consent des efforts puisque ce ne sont pas toutes les communes qui augmentent leurs subventions aux associations. Le tissu associatif est quand même important au niveau de la commune de Marchiennes et donc, c'est un beau message envoyé à toutes les associations, de voir que notre enveloppe subventions est en hausse autant pour les sportifs que pour les non-sportifs.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Décision du Conseil Municipal - Adoptée à l'Unanimité – 27 Voix Pour

AFFAIRES GENERALES

- **N° 06 – Création d'une micro-forêt – autorisation de signature de la convention**

Mme GOUPY : Je suis le porte-parole de Monsieur Philippe Deschodt qui souhaite vous présenter le projet micro-forêt urbaine qui est un petit écosystème forestier inventé par le botaniste japonais Akika Miyawaki, sponsorisé par la MACIF.

Précisons que le modèle de gouvernance de la MACIF se distingue par son organisation démocratique. Sans actionnaire à rémunérer, la MACIF est une entreprise mutualiste citoyenne et engagée qui réinvestit une part de ses résultats pour mener des actions au bénéfice de la société et de l'intérêt commun.

Après une expérimentation réussie en 2022 dans la ville de Castres, la MACIF a pour ambition d'essayer cette opération sur l'ensemble du territoire national.

Elle a souhaité renforcer son engagement environnemental en favorisant le développement d'une micro-forêt urbaine, consciente des enjeux environnementaux et face aux conditions de l'air dégradé

en milieu urbain, au déclin de la biodiversité et au besoin de reconnecter les citoyens et notamment les enfants à la nature pour leur équilibre.

Cette entreprise ne fonctionne pas comme les autres, il y a les salariés d'une part et les délégués d'autre part qui sont élus par les sociétaires tous les six ans. Les délégués de proximité MACIF partagent des valeurs au service d'un esprit mutualiste. Bien évidemment, ces actions sont menées sur la base du volontariat, aucune rémunération.

Revenant sur le projet, l'opération est la suivante :

Le projet peut se réaliser sur une parcelle entre 500 m² et 3 000 m².

Envisageant un espace de 1 000 m², la MACIF est en mesure d'investir 20 000 € pour créer cette micro-forêt.

Vous vous en doutez, quelques conditions importantes sont à respecter.

La commune s'engage à proposer un terrain propre, à trouver des partenaires bénévoles par la participation des enfants scolarisés dans la commune, par les parents d'élèves, par vous-mêmes, Mesdames et Messieurs les élus et naturellement cette action sera menée avec le concours des délégués de proximité MACIF.

L'étude, l'analyse du sol, les travaux de préparation, la fourniture et la plantation de X arbres sont à la charge de la Macif. Aucun aspect financier n'est sollicité auprès de la commune.

Comme vous le savez, la commune de Marchiennes dispose de 4 établissements scolaires, de la petite section au CM2, trois écoles publiques et une école privée.

Nous avons l'école maternelle Françoise Dolto, l'école primaire Georges Brassens, l'école de Sec Marais, l'école catholique Sainte-Thérèse et le collège Marguerite Yourcenar.

N'est-ce pas un beau challenge pour ces enfants de participer à ce projet ?

Peut-être certains diront « j'y ai participé ».

Avec le concours précieux de Monsieur Jacky HENIQUE, responsable du service espaces verts, qui adhère totalement à ce projet, nous avons examiné, étudié les terrains susceptibles de réaliser cette opération dans les meilleures conditions.

Le choix s'est porté sur un terrain situé rue d'Angleterre, jouxtant le collège Marguerite Yourcenar, cadastré section B, n° 1886, d'une superficie de 3739 m².

Ce terrain n'est autre qu'une pâture, dirons-nous, entièrement clôturée qui ne nécessite aucun aménagement, aucun travaux.

Actuellement, il est régulièrement entretenu par la commune pour la coupe de l'herbe. A priori 1 000 m² pourraient suffire sur cette parcelle.

Point important, si ce projet est retenu, en aucune manière les agents communaux ne seront mis à contribution, si ce n'est que pour la livraison d'un terrain propre.

Nous pouvons imaginer que d'autres communes seront candidates à ce projet.

Qui pourrait refuser une telle offre quand l'investissement de cette réalisation n'est autre qu'une action participative et non financière pour la commune ?

La MACIF et ses acteurs resteront décisionnaires sur le projet.

Je ne vais pas tout vous lire, je viens de le dire.

Je rappelle que la MACIF est en mesure d'investir 20 000 € sur cette opération et il est également précisé que la MACIF et ses acteurs resteront décisionnaires sur le projet.

Par conséquent, il est proposé à l'assemblée délibérante, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de ce projet de micro-forêt urbaine en lien avec la société MACIF.

Je rappelle que c'est juste une candidature que l'on vous propose de voter ce soir.

Mme WAMBRE : Combien y a-t-il de villes qui sont candidates ?

Mme GOUPY : Je ne sais pas. Je suis juste porte-parole de Philippe Deschodt. Je pourrais lui poser la question et il pourra vous en faire part.

M. OGER : Si je peux intervenir, ce n'est pas seulement la MACIF, il y a un grand nombre de structures. Je suis dans une association qui travaille avec le logement et l'accompagnement des personnes et c'est ACTION LOGEMENT, par exemple, qui a des projets comme ça de micro-forêts urbaines. En fait, dans ces entreprises, elles peuvent bénéficier de mesures fiscales si elles investissent sur les dossiers environnementaux ou par exemple, dans le milieu social. C'est un peu le même système qu'avant, les structures comme Leroy-Merlin ou autres, jetaient des invendus et maintenant, ils repassent des conventions avec des associations qui portent des projets sociaux et proposent à ces associations du mobilier, de l'aide, des choses comme ça.

Mme GOUPY : Nous allons passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. **Décision du Conseil Municipal - Adoptée à l'Unanimité – 27 Voix Pour**

❖ AFFAIRES URBANISME

- **N°07 – Jardins familiaux - acquisition parcelle ZB 24 Rieulay**

M. LE MAIRE : Dans le cadre du projet de création de Jardins familiaux, la Commune de Marchiennes a besoin d'acquérir la parcelle cadastrale ZB 24 à Rieulay.

Cette parcelle d'une superficie de 2620 m², située au lieu-dit Marché Mazingue à Rieulay, le long du chemin de halage de la rive droite de la Scarpe, à proximité du centre-ville de Marchiennes, appartient aux conjoints LIEVIN, à savoir :

- Madame Sylvie SALENGROIS-LIEVIN, demeurant à Saint-Thibault-les-Vignes (77400),
- Monsieur Franck LIEVIN, demeurant 35 bis avenue de Petite-Synthe à Grande-Synthe (59760),
- Madame Claudine LIEVIN-COCHEZ, demeurant 19 rue du Pont à Marchiennes (59870),
- Madame Janine DESCAMPS-LIEVIN, demeurant 11 rue de l'église à Marchiennes (59870).

Les propriétaires de cette parcelle sont d'accord pour vendre ce terrain à la Commune de Marchiennes au prix de 5000,00 €, ce qui correspond au prix du marché pour des terrains inconstructibles en zone naturelle à Rieulay.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'acquérir ce terrain d'une contenance de 2620 m², aux conjoints LIEVIN, au prix de 5000,00 €.

Il est précisé que la prise en charge des frais de rédaction des actes notariés sera effectuée par la Commune de Marchiennes.

Il est également proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le maire à signer les actes correspondants.

Vous avez le plan derrière. Nous allons passer au vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

Décision du Conseil Municipal - Adoptée à l'Unanimité – 27 Voix Pour

❖ RESSOURCES HUMAINES

- **N° 08 - Recrutement d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet au tableau des effectifs**

M. LE MAIRE : C'est pour le service état civil, élection, cimetière et notamment depuis la mise en place d'un dispositif de recueil de carte d'identité et de passeport.

Considérant que pour assurer ces missions, il y a lieu de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe au tableau des effectifs, à temps non complet, pour une durée hebdomadaire de 17h30 minutes

Il est proposé à l'Assemblée délibérante d'autoriser la création un poste d'adjoint administratif principal de 2^e classe à temps non complet au tableau des effectifs, compter du 1^{er} Avril 2023, de fixer la quotité hebdomadaire de travail à 17h50, de dire que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'exercice 2023.

Nous allons passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Décision du Conseil Municipal - Adoptée à l'Unanimité – 27 Voix Pour

- **N° 10 – Recrutement de 4 agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité du service Enseignement-Animation-Jeunesse**

M. LE MAIRE : Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité du service Enseignement-Animation-Jeunesse, à savoir des agents d'entretien, service restauration, encadrement pause méridienne, garderies des ACM (accueil collectif de mineurs) et animation.

Le recrutement de deux agents contractuels dans le grade d'adjoint technique et deux agents contractuels dans le grade d'adjoint d'animation.

Deux agents recrutés sur le grade d'adjoint technique assureront les fonctions dans l'entretien des locaux, service restauration, encadrement pause méridienne, garderies des ACM. Les deux agents recrutés sur le grade d'adjoint d'animation, devront être détenteur du BAFA ou diplôme équivalent et assureront les fonctions au sein du service restauration, de l'encadrement durant les pauses méridiennes, garderies des ACM, ainsi que l'animation des ACM.

Les 4 postes seront créés à temps non-complet dans la limite de 20 heures hebdomadaire.

La rémunération de ces agents sera calculée par référence à l'indice brut du premier échelon du grade de recrutement. Les agents devront posséder une expérience professionnelle dans l'entretien et dans l'animation. Les crédits correspondants sont inscrits au budget communal.

M. OGER : J'ai une question purement administrative. Comment se fait-il qu'on recrée un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe, alors qu'il y a 12 effectifs budgétaires et 4 pourvus au tableau des effectifs.

Mme MIXE : Parce que c'est à temps non complet.

M. OGER : D'accord.

Mme MIXE : Les postes qui sont créés sont à temps plein.

M. LE MAIRE : Nous allons passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Décision du Conseil Municipal - Adoptée à l'Unanimité – 27 Voix Pour

- **N° 11 - Création d'un poste de rédacteur au tableau des effectifs**

M. LE MAIRE : Considérant qu'un agent communal détenant actuellement le grade d'adjoint administratif principal de 1^{re} classe est inscrit sur la liste d'aptitude au grade de rédacteur établie par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord au titre de la promotion interne 2022 ; il est demandé de ce fait au conseil municipal de bien vouloir créer un poste de rédacteur à temps complet au tableau des effectifs, à compter du 1^{er} avril. J'avais demandé 1^{er} Mai?

Mme MIXE : Oui mais pour une nomination au 1^{er} mai il faut créer le poste au 1^{er} avril 1^{er} avril et elle puisqu'il faut faire la vacance de poste pendant un mois.

M. LE MAIRE : Les dépenses correspondantes seront inscrites au budget de l'exercice 2023.
Vous ne me demandez pas pour qui ?

M. OGER : Allez-y, dites le Monsieur le Maire !


M. LE MAIRE : C'est pour Mireille. C'est mérité
Nous allons passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Décision du Conseil Municipal - Adoptée à l'Unanimité – 27 Voix Pour

❖ INFORMATIONS DIVERSES

M. LE MAIRE : Vous avez le tableau des effectifs au 1^{er} avril 2023.
L'ordre du jour étant épuisé, je vous souhaite à toutes et à tous une bonne soirée.

Certifié exact, à Marchiennes le 29 mars 2023

Le Maire,


Claude MERLY

